

Ambition « France 2015 »

Adoptée en première lecture, la nouvelle loi sur l'eau renforce la protection de l'eau et des milieux aquatiques et définit le cadre juridique et les moyens financiers permettant d'atteindre le bon état écologique des eaux défini par la directive cadre pour 2015.

Ce texte qui clarifie certaines obligations contractuelles et renforce l'information des consommateurs concerne également les services publics locaux. La discussion de 1 279 amendements témoigne de l'étendue des débats en séance publique qui a duré plus de 26 heures.

À l'issue de la navette parlementaire, ce texte fondateur de la politique de l'eau en France pour les dix prochaines années deviendra une réalité.

Nos entreprises se mobiliseront pour mettre en œuvre au plus vite cette réforme afin de relever les défis de la qualité et du prix maîtrisé pour nos concitoyens.

Déjà bien placés dans les palmarès européens, nous sommes prêts à faire collectivement encore mieux.

Bernard Guirkingner
Président du SPDE

DOSSIER Palmarès des prix de l'eau en Europe : la France en bonne position

NUS Consulting vient de réactualiser pour 2006 son enquête sur le prix de l'eau pour les particuliers, effectuée, à la demande du SPDE, dans les cinq plus grandes villes de dix pays européens.

Dans un contexte de hausse en Europe, la France fait figure de bonne élève puisqu'elle se positionne en dessous de la moyenne européenne avec un prix moyen de 2,77 €/m³ et une hausse annuelle de 3,1 %.

En se situant au 4^e rang des pays dont l'eau est la moins chère, elle progresse de deux places par rapport à 2003. La France est, en outre, le pays où la dispersion des prix constatés est la moins importante.

L'étude NUS fait apparaître certaines évolutions significatives sur les prix de l'eau en Europe, marquant la montée en puissance de nombreuses contraintes réglementaires et sociétales sur les services d'eau potable et d'assainissement. Malgré ce contexte, les résultats des villes françaises sont à la fois homogènes et bons.

La France bonne élève sur tous les fronts

Le prix moyen global par m³ sur les dix pays en janvier 2006 s'établit à 3,02 €/m³. La France, avec 2,77 €/m³, est désormais à la 4^e place pour le prix de l'eau sur l'ensemble des dix pays étudiés : seules la Suède, l'Espagne et l'Italie ont un prix de l'eau inférieur. Elle gagne

deux places par rapport à la précédente étude de 2003, la Belgique et la Finlande ayant subi une hausse des prix manifeste. On note des variations de prix moyens importants entre les pays à niveau de vie comparable : de 0,79 € le m³ en Italie jusqu'à 5,12 € le m³ au Danemark. Ce sont les pays du nord de l'Europe qui sont les plus chers à l'exception de la Suède, pays à ressource abondante.

Si l'on étudie indépendamment la distribution de l'eau et l'assainissement, la France se situe là aussi en dessous de la moyenne avec 1,41 €/m³ pour la distribution d'eau et 1,35 €/m³ pour l'assainissement. La répartition des prix entre ces deux services n'est cependant pas la même pour les cinquante villes sur lesquelles a porté l'enquête.

CHIFFRE-CLÉ

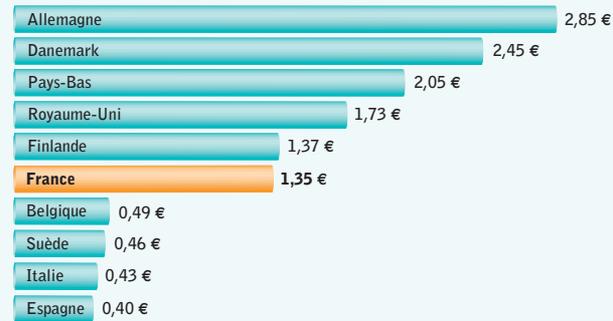
0,6% c'est la part de la facture d'eau dans le budget des ménages à Paris, qui est la plus faible de toutes les capitales européennes étudiées par le BIPE. (Étude BIPE - 2006)



Prix moyen global. La France est désormais au 4^e rang des pays dont l'eau est la moins chère. Elle progresse de 2 places par rapport à 2003. Prix moyen pondéré par la population (€/m³).



Distribution (service eau et taxes eau).
Prix moyen pondéré par la population (€/m³).



Rejet des eaux usées (assainissement et taxes).
Prix moyen pondéré par la population (€/m³).

Les chiffres-clés de l'enquête 2006 sur le prix de l'eau en Europe : la France



NUS Consulting souligne que la variabilité des prix entre les pays dépend notablement de choix politiques et sociétaux : protection de la ressource, normes de qualité, intégration ou non de différents coûts dans le prix de l'eau. Ainsi, alors qu'en France, selon le principe « l'eau paye l'eau », le coût de 2,77 €/m³ couvre l'intégralité des dépenses de gestion et d'investissement des services d'eau et d'assainissement, à l'exclusion de toute autre dépense, aux Pays-Bas sont incluses des taxes d'entretien des digues et en Allemagne les redevances pour la gestion des eaux pluviales. À l'opposé, et de façon réglementaire, le prix de l'eau ne couvre pas intégralement son coût en Italie.

La France reste, par ailleurs, le pays où les différences de prix constatés entre les villes sont les moins importantes. Le coefficient de variation du prix moyen pondéré, qui caractérise la faible dispersion des prix dans les grandes villes de notre pays, est inférieur à 5 %. Les cinq villes françaises ont un prix moyen de l'eau s'inscrivant dans une

« fourchette » allant de 2,63 € à 3,03 €. Ailleurs en Europe, c'est l'hétérogénéité des prix qui prédomine : le prix moyen à Londres est, par exemple, de 2,73 €/m³ alors qu'à Glasgow le m³ est facturé 7,36 €. Le coefficient de variation au sein du Royaume-Uni s'établit ainsi à plus de 40 %. En dehors de ces deux cas extrêmes (France et Royaume-Uni), les variations sont comprises entre 8,6 % en Finlande et 19,8 % en Espagne.

Une évolution des prix modérée en France

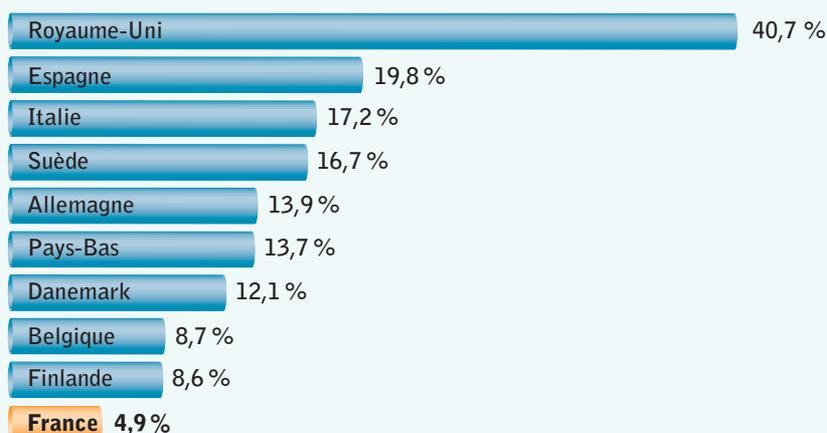
Entre juillet 2003 et janvier 2006, à l'exclusion de la Suède, la France a connu l'augmentation la plus faible avec une hausse annuelle moyenne de 3,1 %, proche de l'inflation. Cette évolution annuelle atteint 8,6 % en Belgique et s'établit en moyenne, pour la totalité des cinquante villes étudiées à 4,4 %.

La hausse est donc significative pour la plupart des pays. En France, cette évolution modérée est le reflet de la volonté de maîtrise des coûts des collectivités et des entreprises de l'eau, dans



Évolution des prix moyens par pays (juillet 2003 – janvier 2006). Une évolution maîtrisée.

Variation annuelle moyenne des prix moyens.



Dispersion du prix moyen. La France est le pays où les écarts de prix sont les plus faibles.

en bonne position.

un contexte de niveau d'investissement toujours soutenu, notamment pour ce qui concerne les systèmes d'assainissement.

Une méthodologie standardisée

L'étude réalisée par NUS Consulting porte sur le prix de l'eau pour les particuliers dans les cinq plus grandes villes de dix pays européens. Elle est basée sur une consommation annuelle de 120 m³, établie par l'Insee comme le niveau de consommation d'un ménage type dans notre pays.

Outre la France, l'étude a porté sur les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Elle utilise des prix constatés en janvier 2006 et établit une comparaison avec l'enquête similaire menée en 2003 sur des prix de juillet 2003. Pour les trois pays situés hors de la zone euro, les taux de change retenus sont ceux du 2 janvier 2006. Les prix moyens incluent les taxes applicables et sont pondérés par la population des villes. ●

Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Nice : la gestion déléguée à l'honneur

Les villes du panel NUS pour la France correspondent aux cinq plus grandes communes de notre pays.

Elles sont toutes gérées en délégation de service public pour la distribution de l'eau potable. Leurs résultats et leur homogénéité montrent la performance du fonctionnement du modèle du service public en délégation. Celui-ci propose en effet des prix mesurés et maîtrisés tout en reflétant une bonne réalité des coûts, suivant le principe « l'eau paye l'eau ».





OUTIL Un règlement de service commun pour simplifier les relations

À l'écoute des associations de consommateurs et d'élus, le SPDE a pris l'initiative d'établir un modèle commun de règlement du service de l'eau fixant les « droits et devoirs » respectifs du service et de ses consommateurs.

Cette démarche a pour objectifs d'homogénéiser les engagements pris par la profession vis-à-vis des clients abonnés au service de l'eau, d'en améliorer leur lisibilité et de garantir la prise en compte des plus récentes évolutions législatives, telles que le nouveau dispositif d'aide pour les impayés d'eau dans le cadre du Fonds Solidarité Logement.

Le modèle comporte une partie commune applicable à l'ensemble des services d'eau, chacun y portant les indications propres à son

fonctionnement (horaires d'ouvertures, numéro d'appel client, etc.) et des conditions particulières (tarifs, engagements de services, prescriptions techniques, etc.).

Une première version a été présentée aux associations de consommateurs, ainsi qu'à l'Association des maires de France (AMF) et à la Fédération nationale des communautés concédantes et régies (FNCCR). Sa finalisation est prévue pour l'été. Avec cette démarche, s'illustre la volonté partagée par toutes les entreprises membres du SPDE de mettre à disposition des collectivités clientes des outils modernes et lisibles et de garantir la continuité du service aux consommateurs lors des changements de gestionnaires. ●

ÉTUDE Les services d'eau et d'assainissement en Europe au regard du développement durable

Le BIPE a réalisé une étude sur les services d'eau et d'assainissement de huit capitales européennes avec un regard neuf, celui du développement durable. Quatre domaines sont étudiés : économique, environnemental, social et sociétal. En moyenne, l'étude relève une meilleure intégration de la problématique du développement durable dans les services d'eau potable que dans l'assainissement.

Pour mener à bien cette approche novatrice, le BIPE met en perspective la performance « développement durable » en introduisant un nouvel indicateur économique : la part de la facture du service d'eau dans le budget des ménages.

Paris obtient pour l'eau potable une performance élevée au regard d'une facture faible. En effet, la part de la facture dans le budget des Parisiens est la moins élevée des huit capitales. En matière d'assainissement, la part de la facture reste la moins chère mais pour une performance

moindre. Globalement, les tarifs des services d'eau et d'assainissement demandent aux Parisiens un effort moins important qu'aux habitants des autres capitales (0,6 % du budget des ménages parisiens contre 1,8 % pour les ménages d'Amsterdam) pour un service très satisfaisant.

Seule Stockholm obtient des résultats supérieurs à la fois en eau potable et en assainissement, mais avec un ratio facture/budget des ménages plus élevé. Londres, quant à elle, présente un bon rapport qualité/prix en assainissement.

Mise à disposition des collectivités organisatrices et de leurs opérateurs, cette étude est un outil qui pourra être utile, notamment pour offrir quelques références lors de l'élaboration du rapport annuel du maire.

L'étude est disponible en ligne sur le site www.bipe.com. ●

